



**SICA INVEST**  
Société anonyme  
Boulevard de la Cambre 33  
1000 Bruxelles  
TVA BE 0810.604.650 – RPM Bruxelles  
(la « Société »)

---

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire  
des actionnaires du 17 février 2014*

---

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2014 au siège social de la Société, sur convocation du conseil d'administration.

BUREAU

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Marco MENNELLA.

Il a été établi une liste de présence pour chaque assemblée générale. La liste de présence de l'assemblée générale ordinaire a été émarginée par chaque membre de l'assemblée générale ordinaire en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire. La liste de présence de l'assemblée générale extraordinaire a été émarginée par chaque membre de l'assemblée générale extraordinaire en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Nadia DE WACHTER remplit les fonctions de Secrétaire.

La convocation contenant l'ordre du jour des assemblées a été faite conformément à la loi par insertion dans le Moniteur Belge du 30 janvier 2014 et dans le journal L'Echo, le 28 janvier 2014. Le Secrétaire dépose sur le bureau les numéros justificatifs du Moniteur Belge et du journal L'Echo.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 34 des statuts et à la convocation aux présentes assemblées générales, les propriétaires de titres dématérialisés sont admis aux l'assemblées générales, pourvu qu'ils aient effectué le blocage de leurs titres pour le 14 février 2014 et qu'ils présentent la preuve dudit blocage aux assemblées générales.

Il existe actuellement huit cent dix huit mille cent nonante quatre (818.194) actions, numérotées de un (1) à huit cent dix huit mille cent nonante quatre (818.194), toutes intégralement libérées.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants qui déclarent être propriétaires du nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Monsieur Jean-Noël Fabri, domicilié à 1050 Bruxelles, Av Auguste Rodin 16 ;  
Qui déclare être propriétaire d'une (1) action.
2. La société anonyme de droit belge, WEGHSTEEN, dont le siège social est établi à 8310 Brugge, Rijsselstraat 2A, représentée par Monsieur Paul Blonrock ;  
Qui déclare être propriétaire de trente mille (30.000) actions.

Il résulte des listes de présence signées par les actionnaires ou leur mandataire, et également placée sur le bureau et annexée au présent procès-verbal, que deux (2) actionnaires, ont déposé 30.001 actions représentant 3,67 % du capital.

Toutes les actions représentées prennent part au vote.

#### EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

A. Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire sont appelées à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. **Validation de la date de l'assemblée générale ordinaire**  
*Proposition de résolution : l'assemblée générale valide la date de la présente assemblée générale ordinaire et n'émet aucune observation à ce sujet.*
2. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels.**
3. **Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 juillet 2013 et affectation du résultat.**  
*Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels clôturés au 31 juillet 2013 qui présentent une perte de l'exercice de un million neuf cent dix-neuf mille huit cent dix-sept euros et dix-huit cents (EUR - 1.919.817,18) et décide de reporter celle-ci à l'exercice suivant.*
4. **Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2013.**  
*Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2013.*
5. **Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2013.**  
*Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2013.*





## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

6. **Présentation du rapport spécial établi en vertu de l'article 633 du Code des sociétés.**

7. **Discussion quant à la poursuite des activités de la société conformément à l'article 633 du Code des sociétés.**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale extraordinaire décide de poursuivre les activités de la Société.*

8. **Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède.**

*Proposition de résolution : les assemblées générales décident de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Me Patrick della FAILLE, Me Mélanie de MARNIX et Me Michaël ZADWORNÝ, avocats au Barreau de Bruxelles ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Avenue du port 86c boîte 113, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.*

B. Il résulte de la composition des assemblées que sont présentes ou représentées 3,67 % des actions de la Société.

C. Chaque action donne droit à une voix, conformément à l'article 36 des statuts.

D. Pour être admises :

- la proposition 7 doit être prise à la majorité simple des voix conformément à l'article 633 du Code des sociétés
- les autres propositions doivent être prises à la majorité simple des voix conformément à l'article 37 des statuts.

## CONSTATATION DE LA VALIDITE DES ASSEMBLEES

Le Président constate que les assemblées sont valablement constituées pour délibérer, conformément aux dispositions légales et aux statuts.

L'exposé de Monsieur le Président étant reconnu exact par l'assemblée générale ordinaire et par l'assemblée générale extraordinaire, celles-ci abordent l'ordre du jour et, après délibérations, prennent les résolutions suivantes :

## PROROGATION DES ASSEMBLEES



Après délibération et conformément à l'article 555 du Code des sociétés, le conseil d'administration décide collégalement d'exercer son droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à trois semaines, soit au 10 mars 2014 à 15 heures.

L'ordre du jour n'est pas abordé et est reporté au 10 mars 2014.

Les assemblées ayant été prorogées, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marco Meinel', written in a cursive style.

**Le Secrétaire**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hach', written in a cursive style.

**Annexes :**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 juillet 2013 ;
2. Rapport du commissaire, Monsieur Geert VAN GOOLEN, réviseur d'entreprises, relatif à l'exercice social clôturé au 31 juillet 2013 ;
3. Copie des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 juillet 2013 ;
4. Rapport spécial du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 633 du Code des sociétés.